

Un label de qualité pour les sites comparateurs en ligne

Pour mieux accompagner les internautes dans leurs achats sur Internet, un label vient d'être lancé par la secrétaire d'Etat chargée de l'Economie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, en partenariat avec la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad). Ce label vise à garantir que les sites qui servent à établir des comparaisons de prix entre les produits et les services vendus sur Internet, respectent certaines règles de déontologie et de transparence définies dans une charte signée en juin 2008. Par cette charte, les sites comparateurs adhérents s'engagent sur 15 points, entre autres une actualisation régulière, au

Chaque semaine, M^e Alain Bensoussan, avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.



MARC MARTIN

minimum une fois par jour, un affichage pertinent et transparent des offres, ou encore des indications de prix «tous frais compris» (TFC), permettant de comparer réellement les tarifs. Rappelons que le code de la Consommation impose un affichage des prix TTC et TFC, lorsque des frais obligatoires pour l'acheteur s'ajoutent aux taxes applicables (frais de dossier, taxe Sacem

pour les CD et DVD vierges, etc.). Les internautes doivent pouvoir connaître à tout moment le mode de classement des offres des sites référencés et, le cas échéant, la méthode utilisée par ces sites comparateurs pour «classer ou symboliser» l'appréciation d'une offre ou d'un site, ainsi que le nombre d'appréciations à l'origine du classement. Madame Kosciusko-Morizet annonce qu'un comité sera créé afin de faire évoluer la charte en fonction des technologies et de l'environnement économique, et qu'une commission s'assurera que les sites comparateurs continuent à respecter la charte après leur certification. En pratique, une marque déposée et un logo sécurisé seront associés au label qui apparaîtra en page d'accueil du site, dès lors que ce dernier aura été audité et certifié par un organisme indépendant.